

7331-1-2 (CFE)

23 septembre 2020

Liste de distribution

**COMPTE RENDU DE DÉCISIONS DU COMITÉ DU FONDS EUROPÉEN
RÉUNION PAR ZOOM/TÉLÉPHONE LE 02 SEPTEMBRE 2020**

En présence de :

Présidente : Commandant Formation Europe Bgén D.O. Quinn

Membres : Cmdt Allemagne Col R.A. Pamplin
Cmdt EMI OTAN Bruxelles Col Y. Poirier
Cmdt Casteau/Sud-ouest Lcol S.N.M. Harding
Cmdt USFC(E) Lcol H.L. Staal
OSC ELFC(L) Col A.J. Lussier
Cmdt Pays-Bas/Nord-est Lcol A. Taylor rep par
Lcol M. Connolly
Rep NFU Lcol P. Mackenzie
Adjud de formation Adjud R. Viel

Mbr d'office : Président GTFE Maj J.R. Murdock
CEM FE Capf E. Kerr
OSC Bruxelles (CANMILREP) Col M. Stalker rep par
Lcol K. Leblond
Cmdt RU Col D.C.D. Hilton
DNATEX A M. Sajid Butt
Gest Sup PSP(E) M. Mike Taylor
Gest des comptes FNP Mme Michelle Joly
Secrétaire Mme Tamara Clarke

Absent : Cmdt Italie Col D.A. Russel

POINT	DISCUSSION	ACTION
I	MOT D'OUVERTURE	
	1. La présidente ouvre la réunion à 11 h 05. Elle souhaite la bienvenue à tous et les participants sont appelés un par un pour s'identifier. Le Bgén Quinn explique que la réunion porte sur le Programme de chalet d'hiver 2020-2021 et sur la question de savoir si on le continuera ou si certaines des décisions prises lors de la réunion du 25 juin 2020 seront réexaminées. Au moment de la dernière réunion, le nombre de cas de COVID semblait diminuer et les frontières s'ouvraient. Actuellement, les zones changent et les exigences de quarantaine augmentent et diminuent, la conséquence	Info

	<p>étant que certains de nos membres et familles des FAC ne pouvaient plus utiliser leur chalet. Comme mentionné dans le courriel du 21 août, nous avons remboursé certains de nos membres dans cette situation pendant la deuxième moitié du programme d'été. Les statuts permettaient que la décision soit prise par la présidente, et vous avez été conseillés une transparence totale. Il est rappelé que lors de la dernière réunion, une majorité écrasante s'est prononcée en faveur de la poursuite du Programme de chalet d'hiver.</p>	
II	RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE CHALET D'ÉTÉ	
	<p>1. L'annulation des chalets d'été a eu pour effet certaines dépenses engagées par des membres et l'annulation de leurs plans de voyage, ce qui a causé un stress aux familles. Les coûts des annulations à ce jour s'élèvent à 2 005 € pour le FE.</p>	
III	PROGRAMME DE CHALET D'HIVER 2020-2021 – RÉEXAMEN DE NOS OPTIONS	
	<p>1. Le Gest Sup PSP(E) présente le Programme de chalet d'hiver actuel. Lors des réunions précédentes, il a été reconnu que la COVID affecterait le budget mais qu'un effort devrait être fait pour terminer l'année avec pas moins de 60 000 € de fonds non grevés. Dans l'ensemble, le budget des FNP est en évolution; nous avons des subventions salariales du Canada, les magasins rouvrent. Il faudra procéder à des ajustements budgétaires dans les prochains mois. Le Bgén Quinn propose de procéder à des mises à jour régulières du budget et de surveiller de près les changements non prévus.</p> <p>2. Un examen du statut de restriction actuel des pays où se trouvent des chalets pour la saison d'hiver est présenté. La plupart des chalets sont touchés. Les restrictions de voyage continueront à fluctuer. Des contrats pour les chalets d'hiver ont été envoyés aux propriétaires (4 de 8 ont été retournés jusqu'à présent), mais aucun n'a été signé par le Gest Sup PSP(E).</p> <p>3. Le Gest Sup PSP(E) indique qu'un libellé a été ajouté aux contrats selon lequel le FE ne sera pas tenu responsable des coûts si les voyages dans cette région étaient interdits par le gouvernement du pays hôte en raison de la pandémie.</p> <p>4. Le FE a été crédité des semaines des annulations de fin de saison d'hiver dernier comme suit :</p> <p>a. Autriche : 1 semaine d'une valeur de 1 100 €;</p> <p>b. Crète : 6 semaines d'une valeur de 5 040 €;</p>	Info

	<p>c. Madère : 3 semaines d'une valeur de 1 320 €; et</p> <p>d. Îles Canaries : 2 semaines d'une valeur de 2 500 €.</p> <p>5. Le coordinateur des chalets indique que les chalets d'hiver ci-dessus seraient également de bons chalets d'été. Le FE a terminé l'année financière 2019-2020 dans une situation financière saine avec 141K€.</p> <p>6. Étant donné l'incertitude en ce qui concerne les restrictions de voyage pendant la saison des chalets d'hiver, deux options sont envisagées :</p> <p>Option 1 – maintenir le Programme de chalet d'hiver.</p> <p>7. Impact financier :</p> <p>a. coût total du contrat = 43 365 € (si tous les contrats sont signés);</p> <p>b. revenus totaux = 32 020 € (y compris les crédits); et</p> <p>c. coût pour le FE = 11 345 € (si toutes les semaines se vendent et que les membres se rendent à leur chalet comme prévu).</p> <p>8. En cas d'annulation de dernière minute, les revenus seraient diminués en conséquence. Par exemple, en supposant que la clause de pandémie ne soit pas applicable (le pire des cas) :</p> <p>a. annulation à 100 % = 32 020 € de frais supplémentaires pour le FE (coût total du programme 11 345 € + 32 020 € = 43 365 €);</p> <p>b. annulation à 75 % = 24 015 € de frais supplémentaires pour le FE (coût total du programme 11 345 € + 24 015 € = 35 360 €);</p> <p>c. annulation à 50 % = 16 010 € de frais supplémentaires pour le FE (coût total du programme 11 345 € + 16 010 € = 27 355 €); et</p> <p>d. annulation à 25 % = 8 005 € de frais supplémentaires pour le FE (coût total du programme 11 345 € + 8 005 € = 19 350 €).</p> <p>Option 2 – annuler les contrats de location de chalets d'hiver pour 2020-2021</p> <p>9. Impact financier :</p>	
--	---	--

	<p>a. possibilité de perdre 10 000 € de crédits pour cette saison; cependant</p> <p>b. moins de dépenses de 11 000 € à 43 000 € pour le programme, selon le nombre d'annulations ou de remboursements qui pourraient être demandés.</p>	
IV	DISCUSSIONS ET MOTIONS	
	<p>1. L'intention du programme est de permettre aux membres et à leurs familles de se reposer dans des endroits déjà approuvés. La fermeture des frontières et l'augmentation du risque causent actuellement du stress, donc l'objectif n'est pas atteint. Quelques membres ont dû annuler, certains à la dernière minute.</p> <p>2. Offrir des billets pleine flexibilité au lieu de chalets permettra toujours de se reposer et de se détendre à l'heure et à l'endroit de son choix. Certains représentants du CFE expriment un fort soutien en faveur d'un programme pleine flexibilité pour cette année, tout en travaillant à maintenir un programme de chalet pour l'avenir. Nous risquons de perdre quelques contrats de chalets, mais nous avons l'obligation de gérer le programme à l'heure actuelle dans la réalité de COVID. Le consensus est de passer à un programme pleine flexibilité pour cette saison des chalets d'hiver.</p> <p>3. Motion no. 1 : le Rep NFU propose au CFE la motion d'annuler la partie chalet du Programme de chalet d'hiver 2020-2021. Appuyée par le Cmdt EMI OTAN. Motion adoptée à l'unanimité (9 pour, 0 contre).</p> <p>4. La discussion porte sur ce qu'il convient de faire avec les fonds destinés aux chalets, en particulier si des billets pleine flexibilité supplémentaires seront offerts et combien. Il est proposé de doubler le nombre de billets actuellement offerts si les fonds sont disponibles, c.-à-d. de passer de 50 à 100 billets. Les 50 billets pleine flexibilité supplémentaires signifiaient 10 prix de moins cette année, mais seraient conformes à notre budget proposé. Il est également proposé que le CFE maximise les fonds disponibles, et donc que le nombre de billets pleine flexibilité soit plus élevé. Le Gest Sup PSP(E) rappelle aux membres que le budget est en constante évolution et qu'il est difficile de prévoir le montant disponible pour le programme pleine flexibilité. La loterie n'aura pas lieu tant que certains ajustements budgétaires n'auront pas été finalisés. Enfin, il est noté que des billets supplémentaires pourraient être offerts une fois que le budget sera plus clair.</p> <p>5. Motion no. 2 : le Cmdt EMI OTAN propose de doubler les billets pleine flexibilité de 50 billets approuvés précédemment à un total de 100 billets pour le Programme de chalet d'hiver 2020-2021.</p>	<p>adoptée</p> <p>adoptée</p>

	<p>Appuyée par le Cmdt Casteau/Sud-ouest. Motion adoptée à l'unanimité (9 pour, 0 contre).</p> <p>6. Une discussion a lieu concernant les personnes dont les chalets ont été annulés pendant la deuxième moitié du Programme de chalet d'été. Parmi les gagnants des chalets d'été du 1er août au 19 septembre 2020, un maximum de 12 auraient pu ou ont annulé en raison des circonstances de la COVID. Ils sont actuellement sans prix, contrairement aux annulations précédentes de l'été, qui ont été offertes un billet pleine flexibilité au lieu des chalets.</p> <p>7. Motion no. 3 : le Cmdt USFC(E) propose que les gagnants du Programme de chalet d'été du 1er août au 19 septembre 2020 soient offerts des billets pleine flexibilité au lieu des chalets lorsqu'ils ne peuvent pas voyager en raison des restrictions. Motion appuyée par l'OSC ELFC(L). Motion adoptée à l'unanimité (9 pour, 0 contre).</p> <p>8. En ce qui concerne l'éligibilité future, les gagnants qui ont utilisé leur chalet d'été ou obtenu un billet pleine flexibilité dans le cadre du programme 2020-2021 ne sont pas admissibles à participer au premier tirage du programme d'hiver 2020-2021. Ceci est conforme à la pratique passée où le fait de gagner un prix excluait la participation au tirage suivant.</p>	adoptée
V	DISCUSSION LIBRE	
	<p>1. Le Bgén Quinn remercie tous les participants d'être en contact avec leurs communautés et de comprendre ce qu'ils attendent du programme et les angoisses provoquées par la pandémie. Le fait est que nous voyons toujours la valeur du Programme de chalet pour l'avenir et nous espérons le revigorer lorsque les conditions sanitaires se stabiliseront.</p> <p>2. Un membre propose une révision des statuts en tenant compte des membres votants et non votants et de la pondération des votes pour les membres actuels. Cela sera pris en compte pour un ordre du jour futur.</p>	
VI	LEVÉE DE LA RÉUNION	
	<p>1. Le Cmdt USFC(E) demande une motion pour la levée de la réunion à 12 h 23, appuyée par le Cmdt Allemagne. Tous sont en faveur, motion adoptée.</p> <p>2. La prochaine réunion du CFE sera considérée en vue d'un alignement avec la CCFE d'octobre.</p>	<p>Motion adoptée</p> <p>Gest Sup PSP</p>

RÉVISÉ PAR

M. Taylor
Gest Sup PSP(E)

18 sep 2020

Date

RECOMMANDÉ

J.R. Murdock, Maj
Président du GTFE

Date

APPROUVÉ/~~NON APPROUVÉ~~

D. O. Quinn, Bgén
Présidente du CFE

23 sep 2020

Date

Liste de distribution (page 7)

Distribution

Action

Cmdt Brunssum
Cmdt Bucharest
Cmdt Casteau/Sud-ouest
Cmdt USFC(E)
Cmdt Geilenkirchen
Cmdt Allemagne
Cmdt Italie
Cmdt Kalkar/Uedem/Wesel
Cmdt Lille
Cmdt Molesworth
Cmdt Naples
Cmdt EMI OTAN Bruxelles
Cmdt Pays-Bas/Nord-est
Cmdt Norfolk
Cmdt Northwood
Cmdt Norvège
Cmdt Oberammergau/Ingolstadt
Cmdt Poggio-Renatico
Cmdt Ramstein
Cmdt Torrejon
Cmdt Turquie
Cmdt RU
OSC Bruxelles
OSC HST(E)
OSC ELFC(L)
SCR
 CmdtA JFCNP
 MC DCOS Plans
SNR Elblag
SNR BDC
SNR Bydgoszcz
SNR République tchèque
SNR Riga
SNR Rome
SNR Sigonella
SNR Szczecin
SNR Tallinn
SNR Vilnius
SNR Milan
Président du GTFE
Membres du GTFE
Coordinateurs des PSP Europe
Coordinateur des chalets des PSP